

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

ARSÈNE DUMONT

La dépopulation dans l'Orne (fin)

Journal de la société statistique de Paris, tome 39 (1898), p. 410-419

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1898__39__410_0

© Société de statistique de Paris, 1898, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LA DÉPOPULATION DANS L'ORNE (*fin*) [1].

L'arrondissement d'Argentan, malgré le grand nombre de ses communes à natalité infime, présente encore 9 communes à natalité passable variant de 20,0 à 23,8. Elles sont disséminées dans 7 cantons et souvent limitrophes de communes à natalité infime, ce qui prouve une fois de plus la profonde individualité des communes rurales. Les cantons de Briouze, de Putanges, d'Écouché eux-mêmes en contiennent chacun 1. Le canton de la Ferté-Fresnel en renferme 1, Saint-Évroult-

(1) Voir *Journal de la Société de statistique de Paris*, année 1898, pages 306 et 347.

Notre-Dame-des-Bois, qui a 23,8 naissances pour 1 000 habitants, à 2 ou 3 lieues de Saint-Nicolas-de-Sommaire, qui, nous l'avons vu, en a 8,7.

Dans le canton de Domfront on compte 7 communes présentant une natalité supérieure à 20. L'une d'elles, Saint-Gilles-des-Marais, atteint 26,6, et une autre, la Haute-Chapelle, 27,0. Ce sont les deux chiffres les plus élevés qui se rencontrent dans le département. Ils ne sont pas l'effet du hasard : la première de ces deux communes ne compte, à la vérité, qu'un peu plus de 300 habitants ; mais la seconde en contient plus de 1 050.

Le canton d'Athis renferme 3 communes ayant une natalité de 21,1 à 21,8 ; celui de Flers, une commune qui a une natalité de 22,2, et celui de Messei, une commune qui a une natalité de 22,4. Le canton de la Ferté-Macé n'en a point une seule. Ces cantons occupent l'est de l'arrondissement ; ils se rapprochent des campagnes d'Argentan et d'Alençon par leur situation géographique et leur ressemblent dans une certaine mesure par leur état démographique.

Les 4 cantons de Juvigny, Domfront, Passais et Tinchebray, situés à l'extrémité et à l'ouest du département, ont conservé plus de communes à natalité normale. Juvigny-sous-Andaine en compte 4 dont 1, Loré, a une natalité de 25,6. Le canton de Passais en compte 8, sur 8 dont il se compose ; 3 ont de 20,4 à 21,4 ; 3 ont de 22,2 à 22,7, et enfin les 2 communes de Saint-Siméon et de Torchamp ont, l'une 24,0, l'autre 24,5 naissances pour 1 000 habitants. Le canton de Tinchebray compte 5 communes dont la natalité varie entre 20,1 et 23,4. Ces chiffres, en eux-mêmes, sont très faibles, cependant ils sont fort supérieurs à la moyenne départementale.

6 communes sont au-dessus de la moyenne française. Elles font le contrepois des 6 communes dont la natalité phénoménale reste au-dessous de 10 naissances pour 1 000 habitants. En somme, les communes de l'Orne présentent tous les taux de natalité, depuis 8,7 jusqu'à 27,0. Il y a là une riche collection de natalités digne de provoquer l'intérêt de l'observateur. Mais les plus élevées n'offrent rien que de très ordinaire, tandis que les plus basses sont au-dessous de tout ce qui a jamais été constaté.

IV. — NUPTIALITÉ.

Dans ce travail purement descriptif, il ne peut être question de déterminer pour chaque commune les causes même immédiates de la natalité, c'est-à-dire la nuptialité, la fécondité des mariages, la natalité naturelle. Ce serait trop étendre cette étude.

D'ailleurs les mariages étant, même dans les communes de l'Orne, ordinairement deux ou trois fois moins nombreux que les naissances, on doit s'attendre à ce que les oscillations de la nuptialité soient proportionnellement plus considérables que celles de la natalité. La nuptialité, comme les autres facteurs de la natalité, offre donc tout à la fois moins d'intérêt et moins de stabilité que la natalité même. Elle n'est qu'un phénomène explicatif de ce dernier. Cependant, on doit noter à ce sujet quelques faits qui peuvent devenir utiles comme bases de raisonnements ultérieurs.

D'abord l'Orne, dans son ensemble, présente une nuptialité qui, tout inférieure qu'elle soit à la moyenne française, n'est cependant pas misérable. L'explication de

la faiblesse extrême de la natalité doit donc être demandée à la fois à la faiblesse de la nuptialité et au nombre insuffisant des enfants par mariage : car la natalité naturelle dans l'Orne est supérieure à la moyenne française.

Dans les communes à natalité infime, la nuptialité est aussi souvent au-dessus de la moyenne départementale qu'au-dessous. Dans quelques-unes de ces communes, la faiblesse de la nuptialité tient, non au dégoût du mariage, mais au très petit nombre des mariages, le groupe d'âge de 15 à 25 ans étant, dans la population, en proportion très inférieure à la normale. Il en est ainsi notamment dans quelques communes du canton du Mêle-sur-Sarthe, que j'ai étudiées avec beaucoup plus de détail que les autres.

Le taux de la nuptialité et celui de la fécondité moyenne des mariages sont fortement influencés par les phénomènes migratoires.

Il arrive souvent, par exemple, qu'un jeune homme émigré vers les villes revienne se marier dans sa commune natale ou une commune voisine avec une jeune fille qui s'en va avec lui le lendemain de ses noces. Le chiffre des mariages en est augmenté d'une unité dans la commune de la mariée ; mais les enfants qui naîtront de cette union seront inscrits à la mairie du domicile des époux. De sorte que plus il y aura de mariages de cette sorte, c'est-à-dire ainsi suivis d'émigration, dans une commune, plus le chiffre des naissances pour un mariage y sera faible.

Toutes oscillations compensées, la nuptialité est à peu près égale dans les communes à natalité infime et dans les communes du même canton dont la natalité s'est un peu mieux conservée. Les variations de la natalité sont principalement sous la dépendance du nombre moyen des enfants par mariage, et ce nombre moyen dépend lui-même, dans presque toutes les communes où j'ai pu vérifier le fait, de l'existence d'une fraction plus ou moins nombreuse de familles très fécondes. Cette remarque s'applique, du reste, non au seul département de l'Orne, mais à tous les pays de faible natalité.

Toutefois, si l'on compare les régions entre elles, on voit que la nuptialité est plus considérable dans les cantons du Theil, de Rémalard et de Nocé que pour le reste du département ou même pour la France entière. C'est à cette cause qu'est principalement attribuable le relèvement de la natalité générale dans une partie de l'ancien Perche.

Mais si les Percherons se marient beaucoup, il n'en est pas de même des Bocains. Dans les communes de Juvigny, Passais, Domfront et Tinchebray, qui ont été signalées comme ayant conservé une natalité passable ou même satisfaisante, la nuptialité est souvent inférieure, non seulement à la moyenne française ; mais même à la moyenne départementale. C'est ainsi que les communes de Saint-Siméon et de Torchamp dans le canton de Passais, qui ont respectivement une natalité de 24,0 et de 24,5, ont une nuptialité de 6,3 et de 6,7 seulement.

La commune de Loré, dans le canton de Juvigny-sous-Andaine, qui présente une natalité de 25,6, accuse à la vérité une nuptialité de 7,6 qui se rapproche de la moyenne nationale. Mais la commune de la Chapelle-Haute, dans le canton de Domfront, qui présente une natalité de 27,0, n'a cependant qu'une nuptialité de 6,4. Enfin la commune, à la vérité assez petite, de Saint-Gilles-des-Marais, dans le même canton, n'a qu'une nuptialité de 4,0.

V. — MORTALITÉ.

On a étudié ici la mortalité générale, dans le seul but d'établir son rapport avec la natalité et d'expliquer la dépopulation par excès des décès sur les naissances. Étant donnés les énormes excédents de décès sur les naissances que nous avons constatés, on pouvait se demander si c'était à une natalité insuffisante ou à une mortalité excessive qu'ils étaient dus. Nous avons vu que la natalité est beaucoup trop faible. Nous allons voir que, d'autre part, la mortalité est beaucoup trop forte.

La natalité et la mortalité varient toutes les deux considérablement d'une commune à l'autre dans l'ensemble du département. La natalité la plus basse qui ait été constatée étant 8,7 et la plus haute 27,0, le premier chiffre est contenu dans le second 3,10 fois. La mortalité la plus basse qui ait été rencontrée étant 14,2 et la plus haute 43,4, le premier chiffre est contenu 3,05 fois dans le second. L'amplitude des oscillations de la natalité dépasse donc un peu, mais très peu, celles de la mortalité.

Les mortalités les plus basses, 14,2 décès pour 1 000 habitants à Giel, canton de Putanges, 15,7 à Bures, canton de Courtomer, et 15,8 à Beaufai, canton de Laigle, égalent à peu près la mortalité norvégienne, la plus faible du monde entier.

A côté de ces communes exceptionnelles, on en rencontre encore 14 dont la mortalité est très faible et varie de 16 à 17,9. De ces 17 communes, le plus grand nombre, 9, est situé dans l'arrondissement de Mortagne et 4 dans le seul canton de Laigle.

Mais la mortalité de l'Orne est généralement très élevée. Près de la moitié des communes que nous étudions ont une mortalité supérieure à 25 ; 20 ont une mortalité comprise entre 30 et 35 ; 8 ont une mortalité comprise entre 35 et 40 ; 2 enfin ont une mortalité, l'une de 40,3, l'autre de 43,4 décès pour 1 000 habitants.

On a répété longtemps que la natalité diminuant, la mortalité diminuait également, ce qui atténuait et retardait le danger de la dépopulation. Les démographes patriotes ne voulant pas douter de l'avenir national se sont cramponnés obstinément à tout motif d'espérance. Malheureusement, on est forcé de reconnaître que la natalité s'abaissant, la mortalité peut fort bien rester stationnaire ou même augmenter.

Les 52 communes qui ont été notées plus haut pour leurs natalités infimes, de 8,7 à 13,9, ont toutes, sans exception, une mortalité supérieure à leur natalité ; mais en outre l'excès des décès sur les naissances est généralement très élevé et ce résultat n'est pas dû seulement à la faiblesse de la natalité, il est dû, pour une notable part, à l'élévation de la mortalité relativement à la moyenne française.

En effet, sur ces 52 communes, il n'y en a que 7 qui présentent une mortalité inférieure à 20. Larré, qui n'a qu'une natalité de 8,7, présente une mortalité de 16,0 seulement, ce qui est déjà un chiffre relativement très élevé, puisque le nombre des naissances pour 100 décès n'y est que de 54,5. Mais Saint-Nicolas-de-Sommaire, qui a la même natalité infime de 8,7, n'en a pas moins une mortalité de 26,1, fort supérieure à la moyenne française et absolument hors de proportion avec sa natalité, de sorte que le rapport des naissances aux décès y est seulement de 34,6 p. 100.

Une autre commune à natalité infime de 9,4, Champcerie dans le canton de Putanges, arrondissement d'Argentan, présente une mortalité de 17,7, chiffre faible pour une collectivité qui aurait 30 naissances pour 1 000 habitants, mais très exagéré ici, de sorte que le rapport des naissances aux décès n'y est que de 53,5 p. 100.

A Beaufai, canton de Laigle, la natalité est 13,3 et la mortalité 15,8, l'une des plus faibles du département. C'est, de toutes les communes de cette catégorie, celle qui est le plus près de l'équilibre entre les décès et les naissances. Elle en est cependant encore assez loin, puisqu'elle ne compte que 83,8 naissances pour 100 décès.

4 autres communes à natalité et mortalité faibles : Mieuxcé, près d'Alençon, avec sa natalité de 13,2 et sa mortalité de 18,5 ; Aubusson, canton de Flers, avec sa natalité de 13,9 et sa mortalité de 18,3 ; Saint-Hilaire-lès-Mortagne, avec sa natalité de 13,4 et sa mortalité de 19,3, enfin Mahéru, arrondissement de Mortagne, avec sa natalité de 11,8 et sa mortalité de 19,2, sont encore plus loin de l'équilibre entre les décès et les naissances. Elles ont l'une 71,7, l'autre 76,0, la troisième 68,9 et la quatrième 61,6 naissances seulement pour 100 décès.

Des faits de cette nature sont bons à constater, ne fût-ce que pour endiguer l'imagination des sociologues et rendre impossibles certaines hypothèses erronées. Il est inutile d'ajouter que l'on n'en peut trouver l'explication que par une enquête méthodique faite sur place. Je l'ai faite pour la commune de Hauterive, dans le canton du Mêle-sur-Sarthe, ainsi que dans une vingtaine de communes environnantes. A Hauterive, la natalité est de 9,5 seulement et la mortalité est de 23,7 ; il ne s'y produit que 40 naissances pour 100 décès. Ce lamentable état démographique a été amené de la manière suivante. Jadis, la plus grande partie des habitants étaient tisserands à domicile. Forcés de renoncer à leur profession par la concurrence de la grande industrie, ils devinrent, pendant quelques années, ouvriers dans une grande usine pour la fabrication de l'alcool de betterave. Quand cette usine ferma ses portes, ils ne revinrent pas à l'agriculture ; tout ce qui était jeune et encore valide émigra. Il s'ensuit que la population ne comprend plus qu'un très petit nombre d'hommes et de femmes de 15-59 ans, qui seraient en partie susceptibles d'augmenter sa natalité, tandis qu'elle comprend une proportion très exagérée de vieillards qui maintiennent le chiffre élevé de sa mortalité.

A Saint-Nicolas-de-Sommaire, les choses ont dû se passer à peu près de la même manière. Jadis, il y existait des clouteries et des tréfileries ; après la ruine de ces industries, beaucoup d'ouvriers ont émigré, notamment vers Rugles, dans l'Eure. Ce mouvement était épuisé avant le commencement de la décade 1883-1892 ; mais ses conséquences sur la composition de la population ne l'étaient pas. Il est probable que c'est, ici comme à Hauterive, la diminution du nombre des jeunes gens qui entraîne l'extrême faiblesse de la natalité, tandis que le grand nombre relatif des vieillards maintient le chiffre de la mortalité.

C'est donc, probablement, dans l'étude de la composition de la population par âge et par état civil que l'on a le plus de chances de trouver l'explication, au moins partielle, de ce phénomène d'une haute mortalité, associée dans le sein d'une seule et même collectivité, avec un natalité aussi faible. Mais cette explication n'est jamais que partielle et, d'autre part, elle ne convient certainement pas à toutes les communes : car il en existe dont la population n'émigre point ou même qui ont reçu plus d'immigrants qu'elles n'ont exporté d'émigrants.

Toutes les autres communes à natalité infime, c'est-à-dire présentant moins de 14 naissances pour 1 000 habitants, ont une mortalité supérieure et parfois très supérieure à 20. Ainsi, à Vrigny, canton de Mortrée, arrondissement d'Argentan, la natalité n'est que de 9,6 et la mortalité est de 24,3. Il n'y a que 39,6 naissances pour 100 décès. Au Ménil-Gondouin, canton de Putanges, la natalité est de 10,6 et la mortalité de 25,9; aussi n'y a-t-il que 41,1 naissances pour 100 décès. A Chaumont, canton de Gacé, la natalité est de 11,3 et la mortalité de 25,3. A Glos-la-Ferrière, canton de la Ferté-Fresnel, la natalité est de 11,4 et la mortalité de 28,9. Aussi le rapport des naissances aux décès est-il de 44,5 dans la première de ces deux communes et de 41,2 seulement dans la seconde. A Faverolles, dans le canton de Briouze, la natalité est de 12,7 et la mortalité de 27,9, de sorte qu'il ne se produit que 45,7 naissances contre 100 décès. A Nécy, dans le canton de Trun, la natalité est de 13,4; mais la mortalité s'élève à 30,3, de sorte qu'il ne s'y produit encore que 47,8 naissances contre 100 décès.

Les 66 communes que nous avons considérées comme ayant une natalité normale, parce qu'elles ont au moins 20 naissances pour 1 000 habitants offrent presque toujours, par l'effet même de ce relèvement de la natalité, un moindre écart entre le chiffre des naissances et celui des décès. Cependant, comme la mortalité se relève parfois considérablement, elle aussi, il peut arriver que la distance soit encore très considérable. Ainsi, par exemple, à Nocé, dans l'arrondissement de Mortagne, la natalité est de 20,0; mais la mortalité s'élevant à 36,0, il ne se produit encore que 55,7 naissances pour 100 décès. A Sainte-Marguerite-de-Carrouges, arrondissement d'Alençon, même phénomène : la natalité est de 20,7; mais la mortalité est de 35,8, de sorte qu'il ne se produit que 57,8 naissances pour 100 décès.

Dans la grande majorité des communes de cette catégorie, la différence que présentent entre elles les communes sous le rapport de l'excès des décès sur les naissances, ou inversement des naissances sur les décès, dépend presque uniquement des variations de la mortalité. La lecture attentive du tableau concernant le canton du Theil, dans l'arrondissement de Mortagne, permet de le constater. Ce canton contient 7 communes à natalité passable, variant de 20,3 à 22,3; mais l'excédent des décès sur les naissances varie depuis 96,9 naissances seulement pour 100 décès dans la commune de Ceton, jusqu'à 55,2 dans la commune de la Rouge. Cela tient sans doute un peu à ce que la commune de Ceton a une natalité de 2 pour 1 000 habitants supérieure à celle de la Rouge; mais cela tient surtout à ce que Ceton n'a qu'une mortalité de 23,0, tandis que la Rouge a une mortalité de 36,6.

Dans les communes de l'Hermitière et de Mâle, même canton, la natalité est de 22,2 et de 20,9; mais la mortalité est de 37,5 dans l'une et de 36,6 dans l'autre, aussi ne s'y produit-il que 59,3 et 57,1 naissances, tandis qu'il survient 100 décès.

Dans les trois cantons méridionaux de l'arrondissement de Mortagne, un grand nombre de jeunes femmes nourrissent au sein des enfants de la ville de Paris. L'industrie nourricière aurait, paraît-il, pour effet de relever dans une certaine mesure le chiffre de la natalité, si faible dans le reste de l'arrondissement et les deux arrondissements voisins. Elle aurait, par contre, pour effet certain un accroissement considérable de la mortalité.

Les 9 communes de l'arrondissement d'Argentan dont la natalité est passable, variant de 20,0 à 23,8, ont une mortalité qui diffère beaucoup d'une commune

à l'autre. A Saint-Hilaire-de-Briouze, elle est de 30,6 et c'est grâce à elle que cette commune n'a que 65,6 naissances pour 100 décès. A Giel, la natalité, est exactement comme à Saint-Hilaire-de-Briouze, de 20,1, mais la mortalité, qui est la moindre du département, descend à 14,2. Aussi se produit-il 140,8 naissances contre 100 décès. Les autres communes oscillent entre ces extrêmes : Courménéil a comme mortalité 30,5 et Saint-Évrout-Notre-Dame-des-Bois 19,1, et c'est la cause très prépondérante qui fait qu'il y a dans l'une 72,9 et dans l'autre 124,8 naissances pour 100 décès.

La décadence de la population est beaucoup moins avancée dans l'arrondissement de Domfront que dans les trois autres. Nulle part il ne présente des mortalités aussi élevées que l'arrondissement de Mortagne, ni aussi variables et imprévues que celui d'Argentan. Sauf un très petit nombre d'exceptions, les communes à natalité passable n'ont point de mortalité dépassant 25 et aucune n'en a au-dessous de 18. D'autre part, la natalité se relevant parfois jusqu'à 24, 25 ou 27, c'est à la fois aux deux facteurs que sont dues les variations dans le rapport des naissances aux décès. Mais jamais l'excès des décès n'y atteint les proportions phénoménales qui se rencontrent dans le reste du département et souvent il est remplacé par un excès en sens contraire des naissances.

VI. — SANTÉ DÉMOGRAPHIQUE.

Pour qu'une collectivité soit en état de santé démographique, il faut que la natalité n'y descende pas au-dessous d'un certain minimum, quel que soit d'ailleurs le chiffre des décès, et ce minimum ne peut être fixé au-dessous de 20 naissances pour 1 000 habitants. Si ce chiffre, si faible en lui-même, n'est pas atteint, on peut en conclure que l'idéalisme individuel est en excès et qu'un nombre exagéré de citoyens se soustraient à leurs devoirs de solidarité envers la race.

D'autre part, il faut que les naissances égalent à tout le moins les décès ou même qu'elles leur soient quelque peu supérieures, afin de parer aux chances de guerre ou d'épidémie qui sont toujours à redouter. Un excédent de décès, si faible soit-il, est incompatible avec la durée illimitée de la collectivité.

Enfin, il faut que le nombre des émigrants n'y dépasse pas celui des immigrants dans une proportion supérieure à l'excès des naissances sur les décès. Sans quoi la collectivité entrerait encore par là dans la voie d'un affaiblissement progressif qui ne comporte d'autre terme que sa destruction.

Nous venons de voir que les communes du département de l'Orne, présentant une natalité minimum de 20, ne sont qu'au nombre de 66. 14 d'entre elles seulement ont autant ou plus de naissances que de décès. Mais l'émigration enlève à presque toutes beaucoup plus que leur excédent de naissances. De la sorte, il ne s'en trouve dans le département entier que deux qui présentent toutes les apparences de la santé démographique. Ce sont Saint-Martin-d'Écublei, dans le canton de Laigne, et Saint-Évrout-Notre-Dame-des-Bois, dans le canton de la Ferté-Fresnel.

La première est une commune de 383 habitants en 1896. Pendant les 20 années comprises entre les deux recensements de 1876 et de 1896, elle a vu le nombre de ses habitants s'accroître de 7,2 p. 100 de sa population initiale. Pendant la décade étudiée, elle a eu 115,1 naissances pour 100 décès, sa nuptialité de 8,4 est élevée ;

sa natalité de 20,6 est faible assurément en elle-même ; mais elle est passable relativement au département et relativement à la mortalité qui n'est que 17,9.

La seconde commune, Saint-Évrout-Notre-Dame-des-Bois, avait 795 habitants en 1896. Depuis 1876 elle avait gagné 6,9 habitants pour 100. Pendant la décade 1883-1892, elle a présenté 124,8 naissances pour 100 décès. Sa nuptialité 7,3 est passable, ainsi que sa natalité de 23,8 et sa mortalité de 19,1. On ne peut deviner pour quelles causes ces deux communes rurales, perdues au milieu de centaines d'autres qui souffrent soit de la dépopulation, soit d'une natalité infime, soit d'une mortalité exagérée, soit de tous ces maux à la fois, ont conservé une immunité si surprenante. Les raisons qui en existent se laisseraient peut-être découvrir, si, après avoir complété l'étude démographique de ces deux collectivités, on allait les visiter et les comparer, pour chacun de leurs phénomènes caractéristiques, avec quelques autres communes voisines présentant le phénomène opposé.

CONCLUSION.

On pensait jadis qu'il y avait deux méthodes dans les sciences, l'une pour les sciences cosmologiques, l'autre pour les sciences noologiques ; en réalité, il n'y en a qu'une, la méthode d'observation. Elle donnera en sociologie et bientôt en morale des résultats aussi admirables qu'en physique ou en chimie, pour peu que l'on travaille, que l'on ait la patience de collectionner une abondante moisson de faits précis et déterminés numériquement : car rien n'est connaissable s'il n'est mesurable, rien n'est bien connu que quand il a été mesuré.

La démographie a fait franchir à la sociologie ce pas décisif qui la fait sortir de la phase métaphysique et la place au début de la phase positive de son évolution. Elle ne met pas fin immédiatement, elle ne mettra pas fin de longtemps aux théories et aux systèmes ; mais elle donne et donnera de plus en plus le moyen de les juger. Elle n'est pas, en effet, un simple instrument de constatation comme on le lui a reproché ; elle comprend, en outre, l'art beaucoup plus philosophique de rechercher les causes et de discerner la valeur des institutions humaines au critérium de leurs conséquences. Un tel objet nécessite, il est vrai, que l'on multiplie les observations et que l'on fasse des analyses de plus en plus précises et délicates des phénomènes, mais on devait s'y attendre. Les sciences naturelles, pour réaliser leurs merveilles, ont demandé des siècles de travail, des générations de savants et des laboratoires bien installés. La sociologie, basée sur la démographie, ne demandera pas moins d'efforts, de dépenses et de temps. De loin, tout paraît simple, de près, tout se complique et s'enchevêtre ; un problème se résout généralement par deux ou trois autres qui rendent nécessaires de nouvelles hypothèses et de nouveaux calculs destinés à les vérifier.

Prenons comme exemple la dépopulation : elle tient toujours soit à l'excès des décès sur les naissances, soit à l'excès des émigrants sur les immigrants, soit à l'action combinée de ces deux causes. Supposons qu'elle soit uniquement l'effet de l'excès des décès sur les naissances, elle tient alors soit à ce que la natalité est insuffisante, soit à ce que la mortalité est excessive. Admettons qu'elle soit l'effet de la première de ces deux causes seulement, la faiblesse de la natalité peut tenir à son tour soit à la faiblesse de la nuptialité, soit à la faiblesse de la fécondité des

mariages, soit à l'absence ou à l'insuffisance de la natalité naturelle, soit à une combinaison quelconque de ces trois causes.

La faiblesse de la nuptialité provient tantôt de l'absence de goût pour le mariage, tantôt de l'insuffisance du nombre des mariables de sexe masculin, ou de sexe féminin, ou des deux sexes, amenée elle-même soit par l'émigration, soit par le décès prématuré des adultes. Il faut alors rechercher à quoi tient cette émigration des jeunes gens, la classe sociale à laquelle ils appartiennent, les lieux où ils émigrent et ce qu'ils y vont faire, ou bien quelles sont les causes de cette mortalité.

L'insuffisance du goût pour le mariage est décelée tantôt par l'âge tardif auquel on se marie, tantôt par le grand nombre des célibataires ayant dépassé 40 ou 50 ans. Elle tient elle-même à un ensemble de faits d'ordre économique, esthétique, intellectuel et moral qu'il faut analyser.

La fécondité insuffisante des mariages peut tenir à ce que tous les ménages ont un nombre insuffisant d'enfants. Mais cela est à peu près sans exemple ; elle vient presque toujours de ce qu'un grand nombre de mariages sont très inféconds et que les mariages féconds ou très féconds ne forment qu'une fraction insuffisante de la totalité.

Toutes ces hypothèses, données ici comme simple exemple, et une infinité d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer ou qu'il serait très difficile de faire comprendre sans des explications plus longues ou une grande habitude chez le lecteur de ces sortes de questions, se rencontrent réalisées dans nos communes rurales. L'Orne seule en fournit un riche musée, qui réclame le travail du démographe moraliste et qu'il a le plus grand intérêt à ne pas négliger. En effet, si l'on n'a fait, ne fût-ce que comme discipline intellectuelle, quelque travail personnel de démographie, il est bien difficile de parler utilement des grands problèmes concernant la dépopulation et l'abaissement de la natalité.

Pour arriver à une vue nette des difficultés, il faut, autant que possible, observer un groupe de communes où le phénomène que l'on désire voir et comprendre se produit avec une grande intensité, et, par contraste, un autre groupe, où, loin de se produire, il laisse la place au phénomène inverse.

Grâce à la prodigieuse individualité de nos communes rurales, on est sûr de trouver non seulement tous les échantillons de population imaginables et tous les états sociaux, mais encore une foule d'autres qu'il est impossible de prévoir. Dans la société comme dans la nature, le réel dépasse infiniment l'imaginaire en variété, en profondeur et en relief.

Le premier devoir de la nation envers elle-même, c'est, afin de se connaître, de faire faire la démographie de la France commune par commune et non point pendant une seule décade, comme dans le travail ci-dessus, mais décade par décade depuis le commencement du siècle jusqu'aujourd'hui.

Il n'y a point d'œuvre qui puisse être plus profitable à la science ; mais aussi il n'y en a point qui puisse être plus utile à la patrie. Le péril que la dépopulation fait courir à la France ne sera conjuré que si l'on procède avec méthode, établissant d'abord les faits avec détail et précision, recherchant ensuite les causes et, finalement, passant aux remèdes. Les remèdes sont toujours la première chose que demande le malade ; mais c'est toujours la dernière que, logiquement, l'on puisse découvrir. J'ai établi, dans la *Revue scientifique*, la nécessité de ce grand travail et ce qu'il coûterait comme durée et comme dépense.

Pour qu'il soit possible ou tout au moins pour qu'il ne perde pas une grande part de son utilité, une mesure urgente s'impose : il faut préserver de la destruction deux sortes de documents, les listes nominatives et les tableaux annuels du mouvement de la population. Ces précieux matériaux devraient être conservés en double aux archives des communes et aux archives des préfectures. En réalité, ils sont fort souvent égarés, détruits ou même systématiquement passés au pilon.

Cependant, sans les listes nominatives et l'état récapitulatif des recensements, il est impossible de faire la pyramide des âges et de calculer, par exemple, le rapport des mariables aux mariés, le rapport des naissances au nombre des femmes en âge de fécondité et l'on est privé d'une foule de faits de la plus grande portée. Sans les tableaux du mouvement de la population, il est impossible de savoir la proportion des naissances naturelles, la masculinité, la mortalité infantile, l'âge des époux lors du mariage, leur degré d'instruction, et cent autres données indispensables au raisonnement.

Avec ces matériaux, la nation possédait un trésor de faits sociaux numériquement déterminés, comme elle n'en avait jamais eu depuis que l'humanité existe. Une circulaire ministérielle, datée de 1887 et signée Spuller, autorise les archivistes à les détruire *comme papiers inutiles*. Et si certains archivistes se gardent de profiter d'une telle faculté, d'autres aussi, n'attachant d'importance qu'aux choses vieilles au moins d'un siècle ou deux, les anéantissent sans réserve.

En 1892, lors du congrès de Pau pour l'avancement des sciences, la section de statistique d'abord, puis l'Association française tout entière adoptèrent un vœu tendant à la conservation des listes nominatives et des tableaux du mouvement de la population.

Ce vœu paraît jusqu'ici n'avoir eu aucun effet ; l'œuvre de destruction se poursuit tous les jours. Et tandis que l'on fait rentrer aux archives des préfectures des charretées entières de vieux procès datant de 50 ou de 100 ans avant la Révolution, on anéantit, en prétextant le manque de place, les matériaux d'une science exacte, on annule sans souci l'œuvre colossale des 36 000 secrétaires de mairie pendant un siècle.

Il faut espérer que tous les membres de la Société de statistique voudront user de leur influence auprès des ministres compétents pour mettre un terme à un tel vandalisme.
